



NORTH AMERICAN
HUMANITARIAN
RESPONSE SUMMIT



PROJET DU SOMMET SUR LA REPONSE HUMANITAIRE NORD-AMERICAINE (NAHRS)

RAPPORT DE LA REUNION DU SOMMET

des 14 et 15 mars 2018

PREPARE PAR GLOBAL EMERGENCY GROUP

Langdon Greenhalgh, Directeur de projet
Aliisa Paivalainen, Gestionnaire de projet
Lorraine Rapp, Expert
Drew Souders, Support projet

COMMANDE PAR LA **CROIX-ROUGE AMERICAINE**

1. Introduction

De nombreux efforts sont faits à différents niveaux (mise en place de lois, de réglementations, d'alliances, de memoranda d'entente, de projet) pour le renforcement de l'assistance transfrontalière en cas de catastrophe en Amérique du Nord. Cependant, la compréhension globale de ces différents efforts reste limitée en-dehors des entités directement impliquées. Cette approche cloisonnée entre les trois pays concernés (Canada, Mexique et États-Unis), associée à d'importants obstacles bureaucratiques, risque bien d'entraver les efforts d'intervention en cas de catastrophe, alors même que, dans une telle situation, la rapidité du flux de l'aide humanitaire (personnel professionnel, équipement et vivres) est essentiel pour sauver des vies et réduire la souffrance.

Le projet du Sommet sur la réponse humanitaire nord-américaine (*North American Humanitarian Response Summit*, « NAHRS ») constitue un effort unique pour améliorer l'efficacité de la réponse transfrontalière en cas de catastrophe en Amérique du Nord. Le NAHRS est mis en œuvre par la Croix-Rouge américaine en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne et la Croix-Rouge mexicaine, avec également la participation des entités gouvernementales fédérales, étatiques et provinciales de chacun des trois pays impliquées dans les interventions en cas de catastrophe. Le NAHRS a pour objectif de :

- Identifier les obstacles et le travail restant à faire à ce jour ;
- Améliorer la communication, la coordination, la collaboration et les relations diplomatiques ainsi que l'échange d'idées entre toutes les principales parties concernées ; et
- Définir de manière claire et quantifiable les prochaines étapes nécessaires à la préparation d'une réponse en cas de catastrophe majeure.

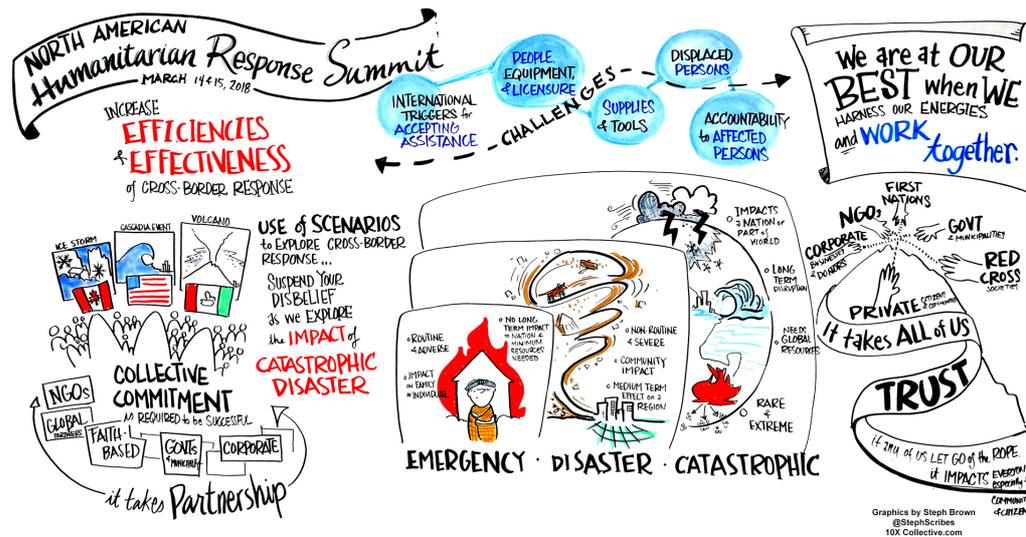
Le projet NAHRS a été initié du 26 au 27 septembre 2017, lors d'une réunion convoquée au siège national de la Croix-Rouge américaine à Washington, DC, réunissant les parties prenantes du NAHRS du Canada, du Mexique et des États-Unis. La réunion a permis de définir les objectifs du projet et a jeté les bases des efforts devant être mis en œuvre. Après cette réunion initiale, des réunions préparatoires ont eu lieu, au Canada, aux États-Unis, et au Mexique, afin d'identifier les obstacles, les lacunes et les solutions spécifiques à chaque pays en matière de coordination et d'assistance transfrontalières en cas de catastrophe. La réunion préparatoire au Mexique s'est tenue les 7 et 8 décembre 2017 dans la ville de Mexico ; la réunion préparatoire aux États-Unis s'est tenue les 17 et 18 janvier 2018 à Tucson, en Arizona; et la réunion préparatoire au Canada



s'est tenue les 13 et 14 février 2018 à Ottawa. Les résultats et les recommandations obtenus lors de chacune de ces réunions préparatoires ont été présentés lors d'un événement réunissant les acteurs des trois pays, le Sommet sur la réponse humanitaire Nord-américaine (ci-après, le « Sommet »), organisé à Washington, DC, les 14 et 15 mars 2018. Le Sommet a réuni plus de 130 participants issus des sociétés de la Croix-Rouge des trois pays ; des représentants de gouvernements fédéraux, étatiques, provinciaux, et locaux mexicains, états-uniens, et canadiens ;

ainsi que des institutions académiques et des organisations partenaires, dont l'objectif commun était d'analyser les résultats obtenus lors du projet NAHRS et définir les actions devant être menées par la suite. Les recommandations stratégiques et tactiques ont été étudiées et un processus a été défini étape par étape.

Figure 1 – Représentation graphique d'une présentation du processus du NAHRS



2. Méthodologie du Sommet

Les réunions préparatoires consistaient en un exercice sur table (*Table Top Exercise*, « TTX »), au cours duquel les facilitateurs présentaient un scénario catastrophe spécifique à chaque pays, demandant aux participants d'identifier les déclencheurs, les exigences et les protocoles impliqués dans l'acceptation de l'assistance internationale de la part des partenaires nord-américains. Les scénarios de catastrophe utilisée par chacun des trois pays étaient les suivants :

- Mexique : « Scénario d'éruption du Popocatepetl », lequel imaginait une éruption du volcan Popocatepetl à une magnitude sans précédent. Dans ce TTX, le « super volcan », situé à 70 km de Mexico, tuait 500 000 personnes et touchait 10 millions de personnes supplémentaires, submergeant les systèmes de réponse nationaux mexicains¹.
- États-Unis : « Scénario de tremblement de terre et de tsunami dans la zone de subduction de Cascadia (CSZ) », impliquant un tremblement de terre de magnitude 9.6 dans la zone CSZ, dont l'épicentre était situé environ 152 km à l'Ouest de la ville d'Eugene, en Oregon et impactant la côte Ouest des États-Unis².
- Canada : « Immense tempête de verglas au Canada », avec conditions météorologiques extrêmes entraînant une énorme tempête hivernale impactant les villes de Montréal, de

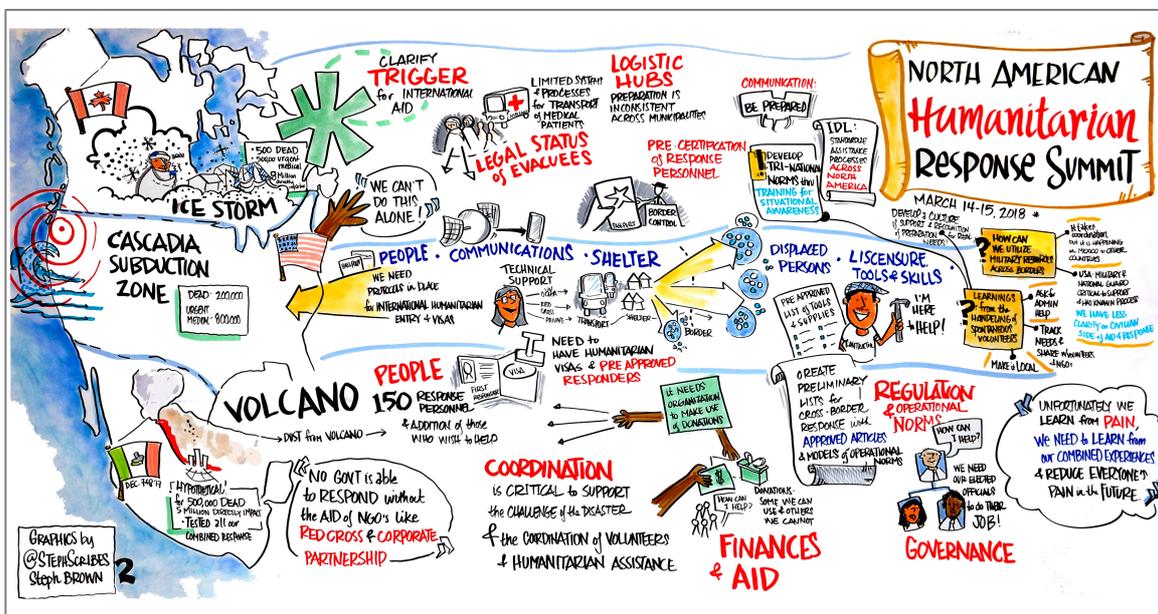
¹Rapport sur la réunion préparatoire du Mexique tenue les 7-8 décembre 2017

²Rapport sur la réunion préparatoire du États-Unis tenue les 17-18 janvier 2018

Toronto et d'Ottawa. Le scénario prévoyait des niveaux sans précédent de neige et de glace, immobilisant de manière importante la région et les trois villes³.

L'utilisation d'un événement extrême a aidé les participants à dépasser leur méfiance, et à imaginer une situation dans laquelle les capacités de réponse nationales seraient complètement submergées, entraînant des conséquences économiques et sociales importantes et dévastatrices, impliquant des dilemmes moraux difficiles liés à la hiérarchisation des besoins, et nécessitant une assistance internationale. Cette approche a fourni un cadre aux discussions plénières et de groupe qui ont suivi. Le TTX a permis de poser un cadre dans lequel organiser les discussions plénières et de groupe, lesquelles ont été divisées en quatre sessions distinctes. Les participants ont été divisés en différents groupes, chaque groupe devant travailler sur les données d'entrées du TTX sur une plate-forme interactive en ligne conçue par Global Emergency Group (GEG) en partenariat avec Urban Resilience Platform (URP). Les facilitateurs ont guidé chaque groupe à travers les différentes questions des principaux domaines thématiques du NAHRS, en prenant note des principales difficultés et des différents sujets abordés par les groupes.

Figure 2 – Représentation graphique d'une présentation des résultats obtenus lors des réunions préparatoires



Les réunions préparatoires ont permis de définir les difficultés, les solutions, et les prochaines étapes, spécifiques aux pays, et d'améliorer la coordination de la réponse internationale en cas de catastrophes en Amérique du Nord pour chacun des trois pays. Les sujets du NAHRS abordés lors de chaque réunion préparatoire incluaient :

1. La détermination des exigences nationales et des déclencheurs nationaux pour l'acceptation et la facilitation de l'assistance internationale ;
2. Le mouvement transfrontalier du personnel d'intervention professionnel, de son équipement & la question des autorisations ;
3. Le mouvement transfrontalier de vivres et d'outils humanitaires ;
4. Les problèmes de migration liés à la circulation des personnes d'un pays à l'autre en cas de catastrophe (que cette catastrophe en soit au stade de menace ou qu'elle ait eu lieu) ;

³Rapport sur la réunion préparatoire du Canada tenue les 13-14 février 2018

5. La responsabilité vis-à-vis des personnes touchées.

Chacun de ces sujets a été traité en profondeur au cours du TTX. Les conversations et les idées qui en ont émergé ont permis d'identifier les principales difficultés et les solutions proposées. Lors de ce processus préparatoire, cinq (5) recommandations stratégiques et cinq (5) recommandations tactiques ont été élaborées afin de résumer et prioriser les solutions identifiées. Les difficultés et les solutions identifiées comme prioritaires lors de chaque réunion préparatoire ont ensuite été croisées afin de faire émerger des thèmes et des recommandations commun(e)s pour le Sommet. Les recommandations stratégiques et tactiques élaborées lors des réunions préparatoires ont été présentées lors du Sommet afin d'être étudiées, discutées, et affinées par les participants, et d'être intégrées à un plan de mise en œuvre. Les recommandations résumées de chaque réunion préparatoire présentées au Sommet étaient les suivantes :

Recommandations stratégiques⁴ :

1. Mise en place d'une Convention collective afin d'établir un ordre de priorité pour la planification des catastrophes et apporter une réponse aux difficultés actuelles identifiées.
2. Création d'un Groupe de travail sur la planification des catastrophes (*Catastrophic Disaster Planning Working Group*, « CDPWG ») pour les Sociétés de la Croix-Rouge nord-américaine, relié au Groupe consultatif sur la gestion des situations d'urgence (*Emergency Management Consultative Group*, « EMCG »).
3. Pré-qualification des équipes médicales d'urgence internationales (et autre expertise de réponse).
4. Établissement d'un processus d'octroi de visa humanitaire et de dérogation pour le personnel et l'équipement dans le cadre d'une réponse humanitaire suite à une catastrophe en Amérique du Nord.
5. Pré-certification des vivres et de l'équipement pour l'assistance transfrontalière.

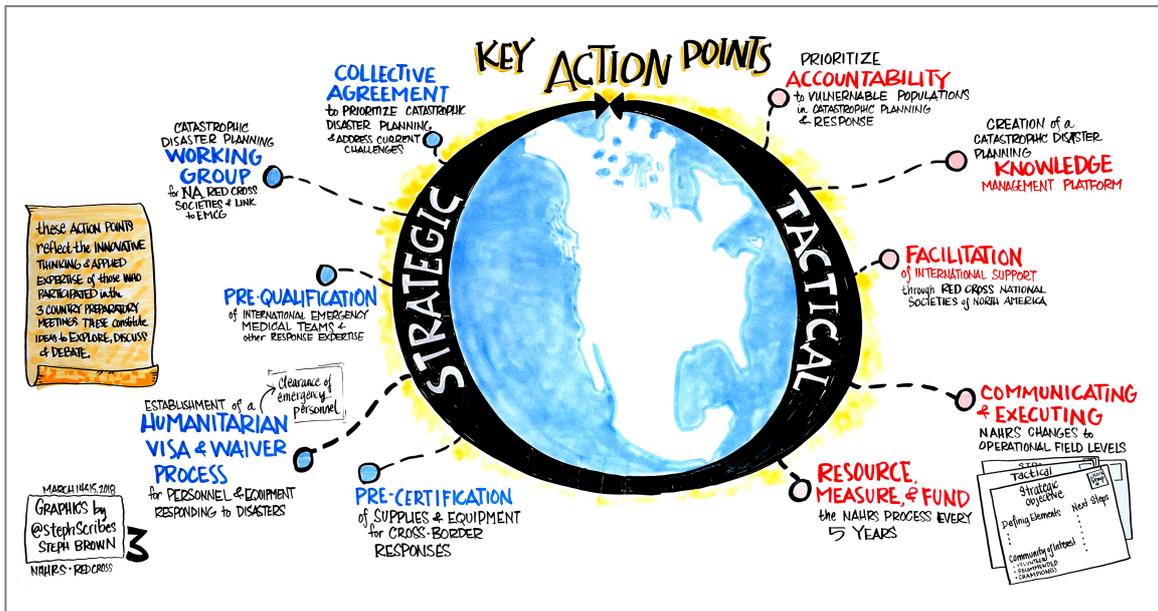
Recommandations tactiques :

6. Donner la priorité à responsabilité vis-à-vis des populations vulnérables dans le cadre de la planification et de l'intervention en cas de catastrophe.
7. Création d'une plateforme de gestion des connaissances sur la planification des catastrophes⁵.
8. Facilitation de l'assistance internationale par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en Amérique du Nord.
9. Communication aux, et mise en œuvre par, les équipes opérationnelles sur le terrain des modifications par le NAHRS.
10. Renouvellement des ressources du, et évaluation et financement du, processus du NAHRS tous les cinq ans.

⁴Principaux points d'action pour le Sommet sur la réponse humanitaire nord-américaine, 3 mars 2018

⁵Cette recommandation tactique a été concrétisée. La plateforme de gestion des connaissances est accessible à <https://www.preparecenter.org/content/north-american-humanitarian-response-summit-nahrs>.

Figure 3 – Représentation graphique de la présentation des Recommandations résumées élaborées lors des réunions préparatoires



Durant les deux jours du Sommet, les groupes de discussion ont entamé un dialogue animé en examinant les recommandations (distinguées entre recommandations stratégiques et tactiques) des réunions préparatoires afin d’élaborer des solutions répondant aux difficultés identifiées, et de mettre en place des définitions, des communautés d’intérêt, ainsi qu’un planning des étapes ultérieures. Chaque groupe de discussion s’est concentré, pendant le Sommet, sur une (1) recommandation stratégique et une (1) recommandation tactique de la liste ci-dessus. Les participants ont ensuite été invités à réexaminer les solutions présentées, à les redéfinir (si nécessaire) et à suggérer des mesures concrètes et des engagements à l’attention des communautés d’intérêt pour chaque solution élaborée avec les organisations responsables désignées. La Section 3 ci-dessous présente un résumé de chaque recommandation stratégique et tactique.

Un graphiste a été mandaté pour fournir une représentation « live » de l’événement afin de documenter de manière ludique les résultats du Sommet. Une liste de toutes les représentations graphiques des deux jours du Sommet, veuillez est jointe aux présente en Annexe A.

3. Redéfinition des recommandations & Principaux résultats du Sommet

3.1 Recommandations stratégiques

Recommandation stratégique de base #1 : Mise en place d’une Convention collective afin d’établir un ordre de priorité pour la planification des catastrophes et apporter une réponse aux difficultés actuelles identifiées. Le processus du NAHRS a souligné les difficultés actuelles liées à la réponse aux catastrophes. Le processus du NAHRS et ses participants doivent reconnaître collectivement l’importance de la planification des catastrophes et des actions de

soutien pour résoudre le plus grand nombre possible des difficultés identifiées, et ce aussi rapidement que possible.

Résumé des remarques et des résultats fourni(e)s par le Groupe de travail du NAHRS :

- Un consortium devrait être établi à deux (2) niveaux de parties prenantes : 1) au niveau du gouvernement/des autorités (fédéral(es), étatique(s)/provincial(es), des communautés autochtones, et local(es)), et 2) au niveau des autres entités : Sociétés nationales de la Croix-Rouge, société civile, ONG du secteur privé, donateurs, universités, armée, OING (telles que le FICR, le CICR, ou l'ONU).
- En relation avec la recommandation stratégique ci-dessus, il est nécessaire de définir de manière plus précise le terme « catastrophe ».
- Il est nécessaire d'effectuer un exercice de cartographie supplémentaire des politiques existantes, des leçons apprises et des lacunes qui ont déjà été identifiées et résolues.
- Pour que ce processus avance, les parties prenantes devraient envisager de négocier un accord formalisé qui pourrait prendre la forme d'un traité, d'un memorandum d'accord, d'un document opérationnel, d'un accord trilatéral ou d'une charte.
- Un plan sur cinq (5) ans devrait être établi pour le futur processus.
- Une stratégie continue de gestion des connaissances est requise avec un suivi et/ou une mise à jour approprié(e).
- Le financement de ce processus devrait être lié à un processus/exercice de planification.



Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Création d'un Groupe décisionnel (p. ex. : comité de pilotage exécutif).
- Création d'un groupe de travail (comprenant des experts juridiques).
- Création d'un mandat à trois niveaux : 1) NAHRS 2.0, 2) Groupe décisionnel, et 3) le groupe de travail ou les sous-groupes de travail.

Recommandation stratégique de base #2 : Création d'un Groupe de travail sur la planification des catastrophes (*Catastrophic Disaster Planning Working Group*, « CDPWG ») pour les Sociétés de la Croix-Rouge nord-américaine, relié au Groupe consultatif sur la gestion des situations d'urgence (*Emergency Management Consultative Group*, « EMCG »). Saisissant l'occasion présentée dans le mémorandum d'entente tripartite entre les Sociétés de la Croix-Rouge nord-américaines, les Sociétés de la Croix-Rouge américaine, canadienne et mexicaine acceptent de former un nouveau groupe de travail, le Groupe de travail sur la planification des catastrophes (*Catastrophic Disaster Planning Working Group*, « CDPWG »), avec une participation et une direction égale, permettant de prioriser et de planifier les ressources en cas de catastrophe en Amérique du Nord. Reconnaisant le rôle important joué par l'EMCG en Amérique du Nord, et en lien avec le sujet des politiques en matière de catastrophes, le CDPWG nouvellement constitué cherchera à établir une interface directe avec

l'EMCG aux niveaux politique et opérationnel (le cas échéant). Un représentant du CDPWG pourrait faire partie du nouveau Groupe de travail sur la santé au sein de l'EMCG.

Résumé des remarques et des résultats fourni(e)s par le Groupe de travail du NAHRS :

- Nécessité de mieux définir la notion de « catastrophique » en lien avec la définition de « catastrophe » du NAHRS pour une meilleure compréhension commune.
- Le comité ou le groupe de travail devrait intégrer les niveaux national et politique.
- De manière générale, cette initiative devrait mettre l'accent sur un accord « tripartite » entre les trois Sociétés nationales.

Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Choisir un nom pour le groupe de travail.
- Obtenir l'adhésion des trois (3) Sociétés nationales de la Croix-Rouge.
- Créer une interface de liaison et de réunion avec le Groupe consultatif sur la gestion des urgences.

Recommandation stratégique de base #3 : Pré-qualification des équipes médicales d'urgence internationales (et autre expertise de réponse). Les entités tripartites concernées doivent étudier la meilleure façon de garantir que les équipes médicales d'urgence, pré-qualifiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), puissent se déployer et apporter leur soutien sans entraves juridiques (notamment en facilitant les conditions d'autorisation). D'autres expertises d'intervention requises dans le cadre d'une réponse en cas de catastrophe seront explorées plus avant et définies sur la base des leçons tirées du processus de pré-qualification des équipes médicales d'urgence.

Résumé des remarques et des résultats fourni(e)s par le Groupe de travail du NAHRS :

- La recommandation ne définit pas suffisamment le rôle des Équipes médicales d'urgence et de l'OMS. De plus, les intervenants ont jugé qu'une initiative de l'OMS n'était pas la meilleure solution dans le contexte nord-américain.
- Les équipes médicales doivent également inclure d'autres professionnels « de la santé » qui ne travaillent pas dans le domaine médical (par exemple, les professionnels de la santé titulaires d'un diplôme mais non licenciés).
- Il est nécessaire de définir le processus d'octroi des autorisations et le rôle des personnes accordant ces autorisations dans les trois (3) pays, et d'analyser et de trianguler les systèmes d'octroi existants, notamment l'accréditation et la certification fondées sur des preuves (EDAC).
- Établir un tableau des qualifications et de la mission des professionnels pouvant être distribué en cas de catastrophe.
- Le groupe s'est engagé à l'unanimité à considérer qu'il s'agit d'un domaine d'intervention prioritaire.
- Il a été souligné que la composante de réciprocité entre les trois (3) pays risque de poser problème.

Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Planifier en amont la dérogation à l'obligation d'obtenir une autorisation pour les professionnels de la santé.

- Tenir compte des équipes qui existent actuellement et définir quelles sont les définitions communes qui peuvent être convenues entre les pays. Ainsi, il ne serait pas nécessaire de former de nouvelles équipes médicales nord-américaines pour cette initiative.
- Évaluer et ajuster les cadres politiques et juridiques relatifs aux équipes de santé publique d'urgence.
- Veiller à ce que les membres des groupes de travail des trois pays soient représentés ; cela pourrait se faire dans le cadre d'un exercice académique.

Recommandation stratégique de base #4 : Établissement d'un processus d'octroi de visa humanitaire et de dérogation pour le personnel et l'équipement dans le cadre d'une réponse humanitaire suite à une catastrophe en Amérique du Nord. Afin de faciliter les mouvements du personnel humanitaire et de l'équipement nécessaires lors d'une intervention transfrontalière, les Sociétés nationales tripartites de la Croix-Rouge et les gouvernements devraient soutenir la création d'un visa humanitaire unique (pour le personnel) et d'un processus de dérogation (pour l'équipement et le personnel pré-approuvés) dans le cadre d'une réponse humanitaire suite à une catastrophe. Ces visas et dérogations doivent être accordés sur la base d'un accord ultérieur entre les six parties concernées.

Résumé des remarques et des résultats :

- La déclaration ci-dessus est trop prescriptive, nécessiterait une validation légale (ce qui n'est peut-être pas possible pour le moment, outre qu'elle ne tient pas compte de toutes les options déjà existantes du système actuel). Au lieu de cela, les parties prenantes concernées devraient utiliser la procédure d'octroi existante avec les processus établis et éviter, pour le moment, la voie législative.
- Cela impliquerait de clarifier le processus de demande de personnel et d'équipement entre les trois (3) pays.
- Établir des points de contact cohérents pour la circulation du personnel et de l'équipement au sein de chacun des trois pays afin de savoir précisément d'où la demande devrait provenir et à qui l'adresser.
- Définir et établir les informations opérationnelles requises (notamment en termes de documents) nécessaires au mouvement transfrontalier des personnes et de leur équipement (p. ex. : liste de passagers à bord d'un avion humanitaire avec nom, date de naissance, numéro de passeport, et équipement nécessaire devant être transporté) et veiller à protéger la confidentialité des données.
- Normaliser l'identification humanitaire.

Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Réunion du sous-groupe de travail pour une réflexion en profondeur.
- Définir les procédures opérationnelles standard (notamment pour les documents requis).
- Rédiger et approuver un protocole d'accord pour la contribution des conseillers juridiques respectifs.

Figure 4 – Représentation graphique du Processus de division des groupes, Jour 1



Recommandation stratégique de base #5: Pré-certification des vivres et de l'équipement pour l'assistance transfrontalière. Identification d'une liste pré-certifiée et mutuellement convenue de vivres et d'équipement d'intervention d'urgence dont l'acheminement pourra ensuite être accéléré, en cas de catastrophe, aux frontières et en cas de contrôle douanier en Amérique du Nord. La continuité de la chaîne d'approvisionnement pour ces vivres et équipements sera assurée grâce à la participation du secteur privé

Résumé des remarques et des résultats :

- Des conversations ont eu lieu, mais n'ont abouti à aucun consensus sur le fait de modifier de la « réponse » à « l'aide humanitaire ». Le groupe a déterminé qu'il serait nécessaire de clarifier ces termes à l'avenir.
- Il a été suggéré d'utiliser le catalogue des fournitures d'urgence du CICR comme point de départ pour la catégorisation du matériel et de l'équipement, mais il a été reconnu qu'un processus et une méthodologie pour soutenir une telle catégorisation doivent être établis.

Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Chaque pays et/ou Société nationale doit définir et hiérarchiser les besoins en équipement et en matériel.
- Élaborer une liste combinée d'équipement et de matériel préalablement identifiés et approuvés, en utilisant des bases de référence communes, et un langage et des critères harmonisés entre les trois pays ou les Sociétés nationales.
- Les pays doivent définir à quel moment l'aide internationale devient nécessaire, ainsi que les processus de demande et d'acceptation d'équipement et de matériel internationaux. Une définition « Si, alors » peut être nécessaire pour déterminer les déclencheurs et les dérogations pouvant être mises en place en fonction de ces déclencheurs.
- Examiner le travail similaire qui a été accompli dans le passé (notamment la manière dont les pompiers terrestres des différents pays ont résolu les problèmes liés à l'équipement et au matériel transfrontaliers afin de pouvoir collaborer entre eux ?).
- Examiner les manières de tirer parti des systèmes existants, déterminer des règlements équivalents au Canada et aux États-Unis (Système d'aide internationale – « SAI ») à celui

du Règlement 422 du Mexique (réglementation douanière en cas d'urgence), et analyser la façon dont les règlements permettent un transport transfrontalier rapide et efficace de l'équipement et du matériel.

- Examiner les questions d'autorisation de l'équipement, en particulier l'équipement de communication.
- Inclure la gestion des relations avec le secteur privé.
- Examiner les réalités des besoins de transport et d'entreposage en fonction des ressources limitées et des priorités concurrentes, et identifier les entreprises et/ou les transporteurs pouvant supporter l'expédition.
- Créer un répertoire du personnel auprès des autorités et/ou des processus pour soutenir les mouvements transfrontaliers.

3.2 *Recommandations tactiques*

Recommandation tactique de base #6 : Donner la priorité à responsabilité vis-à-vis des populations vulnérables dans le cadre de la planification et de l'intervention en cas de catastrophe. Élaborer des conseils, des messages, des outils et des pratiques permettant aux populations vulnérables de se faire entendre et d'être prise en charge de manière prioritaire afin de guider les futures interventions en cas de catastrophes

Résumé des remarques et des résultats :

- Modifier la définition ci-dessus pour : Prioriser la responsabilité vis-à-vis des « personnes ayant des besoins spécifiques en matière d'accès ou fonctionnels, notamment les personnes avec un handicap » ou des « Personnes en situation de vulnérabilité ».
- Le processus d'engagement doit être accessible. Cela nécessiterait d'inclure des groupes qui traitent des questions de handicap et des groupes qui sont régis par et pour la communauté des personnes handicapées.
- Guider les organismes dans la gestion des urgences pour qu'ils participent aux discussions et à la planification connexe. L'intégration est la priorité dans toutes les phases d'une catastrophe.

Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Accord collectif visant à faire de ce sujet une priorité et à faire en sorte qu'il y ait un engagement sur ce sujet tout au long du processus de planification et de préparation en amont d'une catastrophe.
- S'assurer qu'il s'agit d'un thème commun à tous les groupes de travail et sous-groupes de travail. Ce thème doit être inhérent et intégré dans tous les groupes de travail pour l'évolution du processus du NAHRS.

Recommandation tactique de base #7 : Création d'une plateforme de gestion des connaissances sur la planification des catastrophes. Hébergée par la Croix-Rouge américaine et le site Internet du Centre mondial de préparation aux catastrophes (*Global Disaster Preparedness Center*, « GDPC »), cette plateforme servira de référentiel de gestion des connaissances pour toutes les ressources de planification des catastrophes pertinentes pour le contexte nord-américain.

Résumé des remarques et des résultats :

- Explorer la possibilité d'un portail Web sécurisé pour le partage des informations et des données opérationnelles du NAHRS avec les partenaires du NAHRS.
- Éviter la duplication et assurer les liens avec d'autres plateformes (par exemple, l'OSOCC).

Les prochaines étapes de ce processus devraient inclure :

- Partage des documents du NAHRS sur le site Web du GDPC (voir page 5, note de bas de page n°5).
- Exploration de la possibilité d'un portail Web sécurisé pour le partage d'informations internes entre les parties prenantes du NAHRS ainsi que le partage d'informations externes :
 - Déterminer s'il y a un besoin et le niveau de priorité de ce besoin ;
 - Déterminer les exigences du système et des utilisateurs ;
 - Résoudre les problèmes liés à la gestion des informations personnelles identifiables (IPI).

Recommandation tactique de base #8 : Facilitation de l'assistance internationale par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en Amérique du Nord. Les sociétés nationales de la Croix-Rouge devraient étudier la faisabilité et les exigences associées à la facilitation de l'assistance humanitaire mondiale (personnel, équipement et vivres) en cas de catastrophe nécessitant un soutien pour les partenaires nord-américains et au-delà.

Résumé des remarques et des résultats :

- Cette solution tactique a été jugée par les participants et les parties prenantes trop difficile à mettre en place par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Elle a donc été supprimée de la liste des solutions envisagées.
- Il a été recommandé que cette question soit retirée de l'initiative du NAHRS pour le moment.

Recommandation tactique de base #9 : Communication aux, et mise en œuvre par, les équipes opérationnelles sur le terrain des modifications par le NAHRS. Au fur et à mesure que des changements seront apportés au niveau politique par le processus du NAHRS, il sera essentiel que tous ces changements soient diffusés, communiqués et mis en œuvre au niveau opérationnel sur le terrain, à chaque fois que cela s'avérera utile, afin de renforcer l'efficacité de la réponse humanitaire en cas de catastrophe.⁶

Résumé des remarques et des résultats :

- Les participants et les parties prenantes sont satisfaits des résultats de l'initiative du NAHRS, mais ces résultats doivent maintenant être communiqués clairement et efficacement.
- Il s'agirait notamment d'inclure la promotion de messages trilatéraux tout au long du processus, sans que cela ne constitue une action tactique distincte ; il faudrait au contraire que cette promotion soit intégrée dans les procédures futures en tant qu'activité.

Recommandation tactique de base #10 : Renouvellement des ressources du, et évaluation et financement du, processus du NAHRS tous les cinq ans. Appliquer les leçons tirées de toute catastrophe survenant dans le monde afin d'informer et orienter la planification des catastrophes

⁶Voir note de bas de page n° 5.

en Amérique du Nord. Évaluer l'avancement par rapport aux étapes convenues, et établir une plateforme efficace afin de soutenir l'évolution de ce domaine de travail délicat.

Résumé des remarques et des résultats :

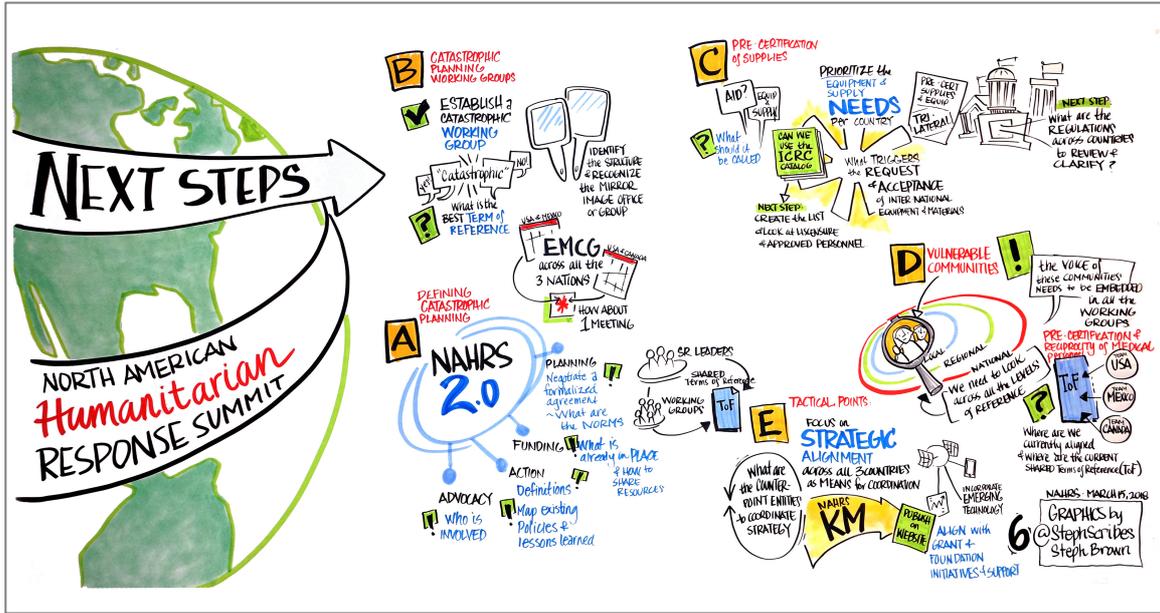
- Les parties prenantes et les participants au Sommet ont convenu que les fonds du NAHRS devraient être renouvelés tous les cinq (5) ans.
- Les financements futurs possibles pour le NAHRS devraient inclure : les subventions de la FEMA et d'autres agences gouvernementales, la Fondation Rockefeller, Resilient Cities Initiative, la Fondation Robert Wood Johnson, la Fondation Gates et New York Life.

4. Étapes futures

Les intervenants du NAHRS ont, dans leur majorité, convenu que le projet avait favorisé l'unité de la mission et l'engagement commun tout en démontrant le pouvoir de la diplomatie humanitaire et qu'une planification multinationale conjointe est impérative pour répondre aux catastrophes éventuelles en Amérique du Nord. L'un des principaux résultats du projet NAHRS est que ces activités de planification sont déjà devenues une partie importante de l'assistance aux Sociétés nationales et aux gouvernements dans le cadre de la préparation et de la réponse aux catastrophes. Le projet est désormais devenu une initiative pérenne, soulignant ainsi la nécessité de répondre aux besoins humanitaires lors d'événements extrêmes. L'Initiative nord-américaine de réponse humanitaire (NAHRI) s'appuiera sur les résultats du projet et continuera à faire participer les décideurs, les intervenants en cas de catastrophe, les autorités de réglementation, et les universitaires, afin de favoriser l'échange d'idées et optimiser ainsi la collaboration transfrontalière en cas de catastrophe en Amérique du Nord.

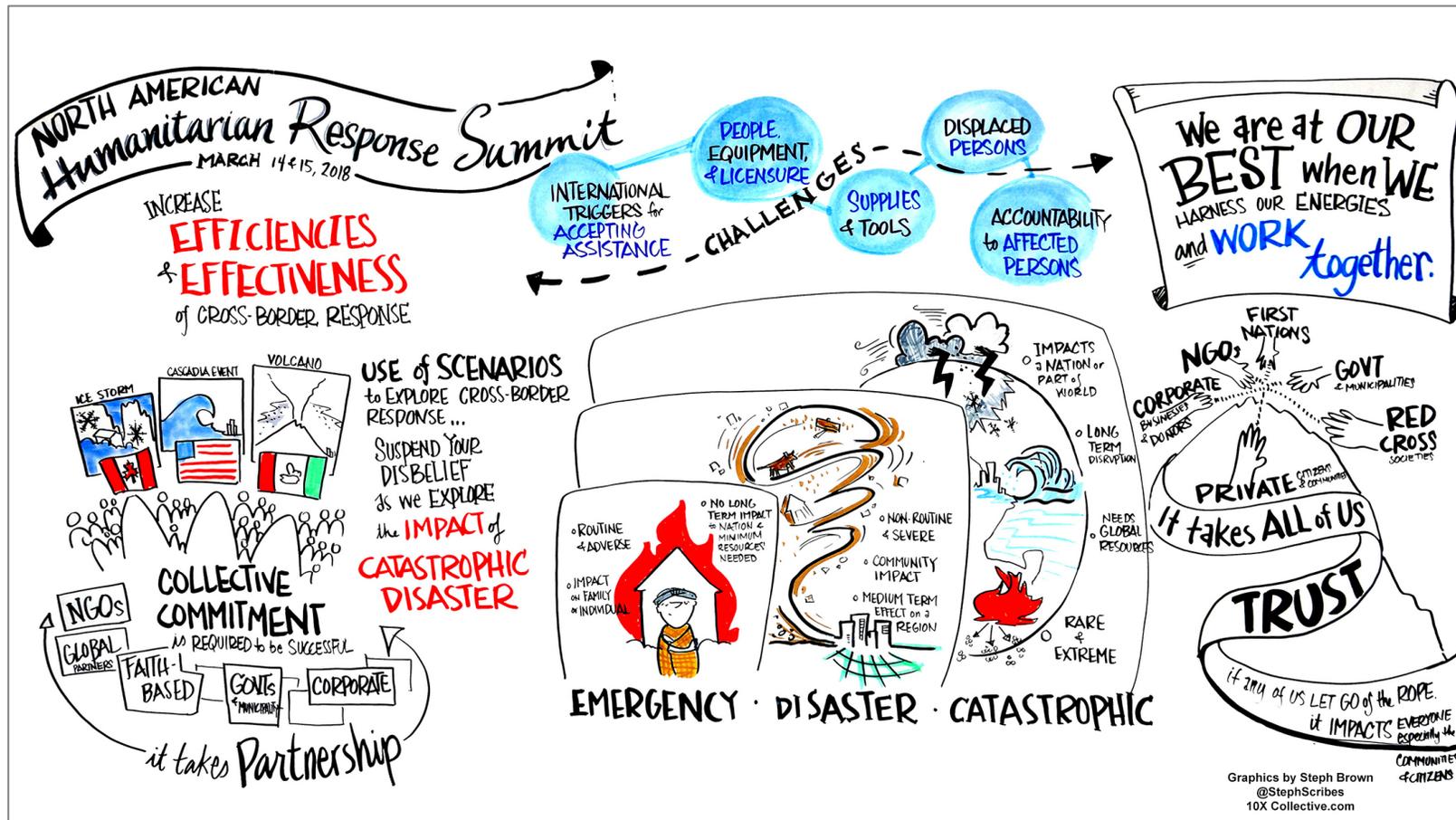
La Croix-Rouge américaine informera les parties prenantes et les participants du processus NAHRI via le site Internet du GDPC et d'autres communications.

Figure 6 – Représentation graphique des étapes futures

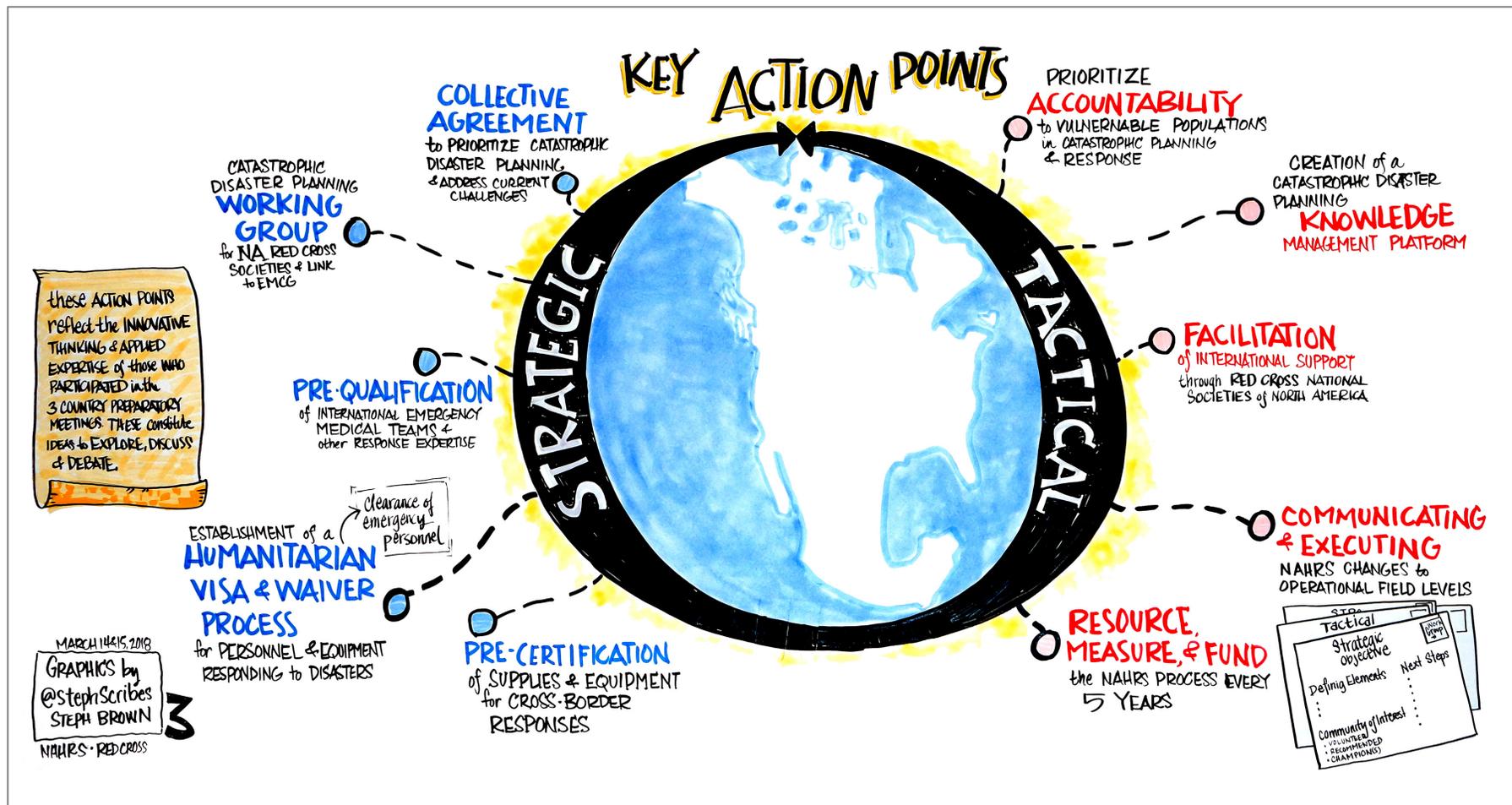


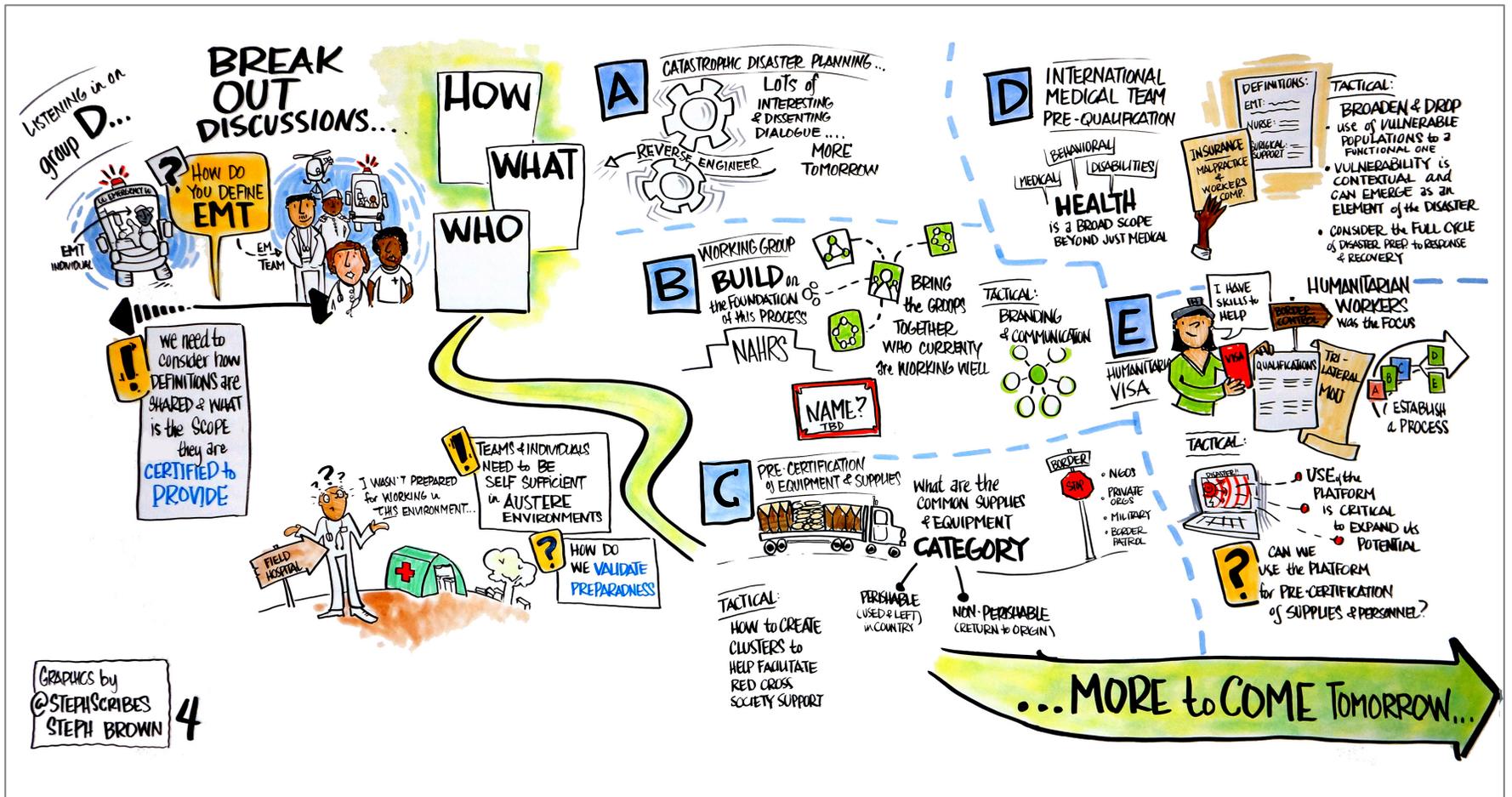
-- FIN--

Annexe A :
 Toutes les représentations graphiques du Sommet de mars 2018 à Washington DC









Graphics by
 @STEPHSCRIBES
 STEPH BROWN 4

